

*Questions orales*

dit, dans des cas très précis, par exemple en ce qui concerne le déséquilibre commercial relatif aux automobiles, il est justifié dans une certaine mesure de négocier avec d'autres pays.

• (1430)

**M. Broadbent:** Madame le Président, comme il le fait si souvent dernièrement, le premier ministre répond d'une façon à une question et d'une autre façon à une autre. En somme, le gouvernement n'a pas de position bien définie à ce sujet. Puisque des milliers d'emplois canadiens sont en cause, j'espère que le gouvernement se décidera sans trop tarder.

## LE PRINCIPE DU POURCENTAGE DE PRODUCTION AU CANADA

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, étant donné que le groupe d'étude a signalé avec raison que General Motors, Chrysler et Ford, dont les produits ont un contenu de 74 p. 100 au Canada, vont sans doute abaisser cette proportion à 60 p. 100 si leurs principaux concurrents ne sont pas tenus d'en faire autant, le ministre estime-t-il qu'en pareil cas nous pourrions perdre quelque 22,000 emplois et si oui, voudrait-il s'engager à négocier ce principe avec les Japonais, afin que les Canadiens bénéficient enfin des emplois qu'ils méritent dans ce secteur?

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, je ne vois pas comment je pourrais m'engager davantage puisque j'ai déjà dit que nous allions examiner sérieusement le rapport du groupe d'étude. J'ai déjà dit également que j'écrirais aux principaux dirigeants des sociétés automobiles japonaises pour les convier à des entretiens au Canada, comme je l'ai déjà fait en allant au Japon.

\* \* \*

[Français]

## LE LOGEMENT

ON DÉSIRE SAVOIR SI DES DEMANDES DE SUBVENTION DE \$3,000  
SERONT ACCEPTÉES

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'habitation.

Tout récemment, le ministre a déclaré sur les ondes d'une station de radio que la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait encore 16,000 demandes de subvention de \$3,000 en attente. Le ministre a également déclaré qu'il était presque assuré que les demandes effectuées avant le 30 avril pourront être honorées dans l'intérêt, bien sûr, de tous ceux et celles qui ont fait des demandes avant le 30 avril, compte tenu d'un premier engagement du gouvernement. Est-ce que le ministre, dans l'intérêt de ces derniers, pourrait dire à la Chambre aujourd'hui que ceux qui ont fait leur demande de subvention de \$3,000 avant le 30 avril recevront une réponse positive de la Société?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je ne me souviens pas d'avoir utilisé le chiffre «16,000», mais il n'y a pas de doute que le problème, comme nous sommes en train de le définir, est quand même considérable et qu'il y a eu une avalanche de demandes au cours des deux dernières semaines d'avril et de la première semaine de mai.

Ce que nous sommes en train d'étudier à l'heure actuelle, c'est comment nous pouvons satisfaire, évidemment, aux besoins de ceux qui ont fait leur demande avant le 30 avril et, si possible, avant le 5 mai. J'espère d'ici 48 heures avoir une réponse à donner à l'honorable député à ce sujet.

**M. La Salle:** Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Si j'ai bien compris, le ministre prend l'engagement aujourd'hui de nous dire d'ici 48 heures que la subvention de \$3,000 sera honorée jusqu'au 30 avril. Il pourra nous éclairer également sur l'engagement irréflecté du ministre des Finances qui a créé des espoirs, à savoir que la subvention pourrait être prolongée jusqu'à la fin de mai.

De toute façon, le ministre peut-il nous répéter que les Canadiens pourront prendre connaissance une fois pour toutes de l'engagement pris dans un premier temps relativement au 30 avril, et pourrait-il du même coup, d'ici 48 heures, nous dire également si le ministre pourra respecter l'engagement pris par son collègue? Je n'accuse pas le ministre, madame le Président, mais son collègue, le ministre des Finances, qui a créé ces espoirs. Le ministre nous assure aujourd'hui que dans 48 heures les Canadiens sauront si les demandes de subventions de \$3,000 qui auront été faites avant le 30 avril seront respectées et ce qu'il adviendra de l'engagement du mois de mai.

**M. LeBlanc:** Madame le Président, le ministre des Finances a indiqué clairement, après avoir consacré 100 millions de dollars à ce programme en octobre, qu'il ajoutait 30 millions de dollars lors du budget du 19 avril, surtout pour venir en aide aux régions isolées, à celles situées plus au Nord, où on ne pouvait pas construire avant la fin avril.

Nous avons reçu, comme je l'ai dit, une avalanche de demandes, beaucoup plus que tout ce qui était prévisible d'après les chiffres des années les plus prospères relativement au logement au Canada. Je n'en tiens pas du tout rigueur au ministre des Finances d'avoir fixé au programme une limite allant jusqu'à 30 millions de dollars, puisque l'industrie du logement, à l'heure actuelle, se porte bien, et que les taux d'intérêt ont connu une baisse très considérable grâce au budget de son prédécesseur et aux mesures prises par le ministre des Finances actuel.

Je voudrais dire à l'honorable député, s'il voulait séparer de sa question cette agressivité qui n'est pas coutumière, que nous ferons tout ce qui est possible pour accommoder ceux qui ont présenté une demande avant le 30 avril, et si possible jusqu'au 5 mai.